

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet Agrivoltaïque: CS_Travaillan

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TotalEnergies Renouvelables France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Laurent GROLEAU

RCS / SIRET

4	3	4	8	3	6	2	7	6	0	0	2	5	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique S.A.S

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 30. Ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250kWc. Rubrique 39.a) Travaux et constructions créant une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du CU	<p>Installation d'ombrières photovoltaïques d'une puissance de 1866 kWc.</p> <p>L'ouvrage du projet présenté est assimilé à des ombrières photovoltaïques agricoles ayant une double fonction: un outil agricole de protection climatique pour les cultures et une installation accessoire d'un système de production d'électricité verte.</p> <p>Surface du site équipé : 35 000 m², surface globale de la parcelle 14 Ha.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet localisé sur la commune de Travaillan (84) concerne l'implantation d'ombrières photovoltaïques servant à protéger la culture des aléas climatiques. Ce petit projet a ainsi pour objectif de mutualiser la production agricole primaire (culture de la carotte sauvage) avec la production d'énergie solaire secondaire.

Le projet consiste en l'implantation de structures métalliques d'une hauteur d'environ 4.5m au point bas des ombrières, sur lesquelles reposent des modules photovoltaïques (orientés sud) espacés de 5m entre chaque rangée Est-Ouest.

Il s'agit d'ombrières intelligentes équipées d'un système motorisé permettant aux panneaux de se déployer et de se rétracter afin de favoriser le développement de la culture dans les conditions climatiques optimales. L'implantation du projet a été réfléchie et pensée avec l'exploitant agricole pour adapter le dimensionnement du projet au mode de culture et au machinisme utilisé. Une zone témoin a été placée au sud de la parcelle pour permettre de quantifier l'impact de l'installation des ombrières sur la culture. Cette zone a été implantée de manière à éviter l'ombrage causé par les panneaux et ainsi avoir une juste comparaison entre la zone avec ombrières et la zone sans ombrières. Ce projet est réalisé en partenariat avec la société OMBREA.

4.2 Objectifs du projet

Tout d'abord, ce projet s'inscrit dans une volonté de l'État d'accompagner le monde agricole dans la transition énergétique. En effet, la Commission de Régulation de l'Énergie et le Ministère de la Transition Énergétique ont lancé un appel à projets pour les projets agrivoltaiques qui confirme leur volonté de voir naître des projets de synergie agricole et production photovoltaïque.

De plus, ce projet répond aux besoins de l'exploitant agricole. Il va lui permettre une optimisation de son unité de production agricole grâce à la limitation de l'évaporation et l'évapotranspiration (en diminuant l'irrigation). Elle assure une protection face aux aléas climatiques (orages, grêles, fort vent, fortes chaleurs...). Ceci permettra d'accroître le rendement et la qualité des récoltes. Un monitoring est assuré en direct par les équipes techniques Ombrea (dépositaire du dispositif d'ombrières agrivoltaiques et du système de monitoring).

Un suivi agronomique est prévu par un organisme spécialisé sur les premières années d'exploitation, afin d'évaluer le gain agricole.

Concernant la partie photovoltaïque, l'intégralité de la production électrique verte sera réinjectée sur le réseau public de distribution d'électricité d'Enedis et bénéficiera principalement aux habitants de la commune de Travaillan et des communes alentours.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus s'étalent sur une durée d'environ 6 mois suivant les grandes étapes suivantes :

- Délimitation du chantier et de la zone de montage avec la clôture ;
- Installation d'une base-vie pour les ouvriers du chantier, d'une aire de stockage destinée à l'entrepôt des équipements et d'une aire d'assemblage des structures. La zone d'assemblage sera entièrement remise en état après son utilisation pour le montage.
- Réalisation de terrassement (uniquement pour les pistes) et mise en oeuvre de locaux techniques ;
- Creusage des tranchées destinées à l'accueil du réseau électrique enterré (câbles de puissance en sortie d'ombrières) ;
- Assemblage des structures sur la zone de montage ;
- Forage et vissage des pieux de fondations (pas de fondations en béton) ;
- Scellement des platines ;
- Installation des ombrières pré-assemblées ;
- Pose des modules photovoltaïques et installation des équipements électriques ;
- Mise en oeuvre des systèmes motorisés et installation des équipements de pilotage et contrôle à distance ;
- Installation du poste de livraison (selon préconisation d'Enedis) ;
- Câblage et raccordement des réseaux ;
- Remise en l'état des zones impactées par la construction ;
- Mise sous tension, réalisation des tests et essais de mise en service de la centrale. Aucun revêtement au sol ne sera réalisé.

Les cultures seront plantées après la réalisation des travaux, évitant tout risque de destruction de celles-ci.

Des règles de sécurité et de protection de l'environnement seront communiquées aux différents prestataires intervenant sur site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La durée d'exploitation est prévue pour 30 ans en parallèle de l'exploitation de la carotte sauvage, pilotée par l'exploitant agricole.

Le monitoring (géré et piloté par Ombrea) se faisant à distance, aucune présence humaine permanente ne sera nécessaire pour l'exploitation de celle-ci. Des visites préventives auront lieu plusieurs fois par an au cours desquelles l'équipe d'exploitation de TotalEnergies réalisera les opérations de maintenance courante. La fréquence de réalisation de ces interventions sera variable en fonction de la typologie des interventions.

Les modules photovoltaïques apporteront de l'ombre aux plantes et les protégeront des aléas climatiques. Leur mise en place n'aura aucun effet sur l'exploitation habituelle des terres, visant au contraire, à augmenter le rendement des cultures. Les techniciens en charge du suivi agronomique interviendront de façon sporadique et spontanée afin de pouvoir accompagner au mieux au développement de la culture.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de permis de construire, d'instruction communale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
-Emprise projet (yc zone témoin) :	- 3,5 ha
-Surface zone témoin :	- 1500 m ²
-Hauteur au point bas:	- environ 4.5 m
-Emprise totale (zone de montage/base vie + zone de projet):	- 4 ha (Surface parcelle 14Ha)
Puissance estimée de la centrale:	- 1,866 kWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit "La Genestière"
84850 Travaillan

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 50' 38 "N Lat. 04° 52' 58 "E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est situé à proximité immédiate de la ZNIEFF de type II "l'Aygues" liée à la présence du cours d'eau portant le même nom. Cette ZNIEFF est intégralement évitée dans le cadre du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche du site du projet est situé à 1,1 km. Il s'agit d'un château situé sur la commune de Travaillan.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a fait l'objet d'une délimitation sur l'emprise du projet. Seul un patch de végétation de prairie humide a été observé au Sud, hors emprise du projet. Cf. "Diagnostic écologique".

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une Zone Spéciale de Conservation est située à proximité immédiate du site du projet. Il s'agit de "l'Aigues".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est nécessaire pour l'installation d'ombrières photovoltaïques. Les besoins en eau pour la culture ne sont pas définis à ce jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La situation du site reste inchangée, il n'y a pas d'impacts envisagés sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun déblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est actuellement occupé par une jachère peu attractive pour la faune et la flore patrimoniale. Les principaux enjeux observés se cantonnent au niveau des boisements qui seront intégralement évités et balisés en phase de chantier. Des mesures ER ont été proposées par le bureau d'études ayant réalisé un diagnostic écologique à la suite d'inventaires sur plusieurs saisons sur le terrain. Celles-ci seront respectées. Cf. annexe "Diagnostic écologique" et partie 6.4 du présent CERFA.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné la localisation du projet, l'activité exercée sur celui-ci ainsi que les espèces observées, le projet n'est pas de nature à générer d'incidences notables sur les espèces inscrites au FSD des sites Natura 2000 présents dans l'aire d'étude élargie. Cf. annexe "Diagnostic écologique".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les structures agrivoltaiques viennent en complément et en soutien d'une activité agricole. Ainsi, les terres resteront agricoles avec une augmentation de leur rendement liée au pilotage des modules photovoltaïques.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Travaillan est concernée par un PPRI. Une modélisation hydraulique réalisée par un bureau d'études spécialisé a conclu à la faisabilité du projet sur une partie de parcelle d'accueil Le projet présenté dans le présent CERFA est établi en fonction de ces préconisations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente aucun risque sanitaire. Il n'émet aucun rejet de contaminants chimiques, biologiques ou physiques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier (6 mois environ), le trafic sera lié à l'approvisionnement des matériels. En phase exploitation, le trafic sera identique à celui généré actuellement pour l'exploitation agricole du site. La maintenance préventive sera effectuée par des véhicules légers n'engendrant pas d'augmentation de trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seules des nuisances sonores liées à la phase chantier sont envisagées. Elles auront lieu uniquement en journée pendant la semaine.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune nuisance olfactive, persistante ou spontanée ne peut être émanée des ombrières intelligentes.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune vibration ne sera émise par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune émission lumineuse ne sera engendrée par l'installation des ombrières.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'installation des ombrières ne rejette pas de gaz ou d'émissions polluantes comme des particules fines car la production d'énergie se cantonne à l'installation photovoltaïque (modules et onduleurs).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet, chronique ou accidentel, sous forme liquide est envisagé. Des kits anti-pollutions sont prévus durant la phase chantier afin de parer à toutes pollutions telles que des fuites d'hydrocarbures.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet en phase d'exploitation ne conduit à aucune présence d'eaux résiduaire, urbaines ou industrielles et plus généralement à aucun rejet liquide qui pourrait éventuellement être nuisible à l'environnement par la présence de composants chimiques ou organiques en son sein.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une installation de production d'électricité verte de ce type ne produit pas de déchets dangereux ou inertes. Durant la phase de travaux, l'ensemble de déchets inertes tels que les emballages en carton des modules photovoltaïques seront dirigés vers les centres de traitement adaptés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est situé dans aucun zonage de protection en lien avec le patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Les monuments historiques situés à proximité étant situés dans des secteurs urbanisés ou boisés, les risques de co-visibilité sont très limités.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification minimale de l'usage des sols par l'implantation des structures d'ombrières sans pour autant affecter l'usage et la destination des parcelles. Le projet limitera l'impact négatif du soleil et des aléas climatiques sur les cultures et visera la réduction des traitements par une agriculture raisonnée. De ce fait, le projet a pour ambition de valoriser ces terres agricoles induisant un impact positif.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Mettre en place un balisage préventif des secteurs évités par le projet;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires;
- Adapter les périodes de travaux sur l'année et les horaires de travail
- Adapter les travaux selon les problématiques écologiques;
- Optimiser la gestion des matériaux en phase travaux;
- Mettre en place une mise en défens définitive au droit des points d'intérêt écologique;
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes;
- Utiliser une clôture perméable à la petite faune
- Installer des abris/gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité

Cf. Annexe "Diagnostic écologique"

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet d'ombrières a pour but de protéger la culture (carotte sauvage) contre les dérèglements climatiques, en lui apportant de l'ombre et en limitant les effets de l'évapotranspiration (entre autres). Par ailleurs, ces ombrières permettent de produire de l'électricité verte et d'alimenter le réseau électrique local.

L'exploitant, également propriétaire du terrain, compte sur ce projet de protection afin d'augmenter son rendement sur une culture d'avenir. Il s'agit donc d'un petit projet expérimental visant à démontrer une vraie synergie entre le monde agricole et la production d'électricité d'origine solaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic écologique réalisé par le bureau d'études AUDDICE Etude Hydraulique PPri Document d'urbanisme

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Avignon

le, 24/11/2021

Signature

TotalEnergies Renouvelables France
Agence Provence-Alpes-Côte d'Azur
324 rue Jean Dausset - Technopole Agroparc - BP 41587
84916 AVIGNON Cedex 9
RCS : 434 836 276 APE : 7112B



